

Que deviennent les armes saisies ou abandonnées à l'État ?

Titre(s): Que deviennent les armes saisies ou abandonnées à l'État ? / Jean Jacques Buigné

Dans: Paris 1972 Argout éd. Gazette des armes 0767-869X

Auteur(s): Buigné, Jean-Jacques

Editeur, producteur: Paris : Régi-Arm, 2026

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique: In : Gazette des armes, n° 594, mars 2026, pp. 10-11

Sujet - Collectivité:

Sujet - Nom commun: Règlements (droit administratif)
Armes -- France